

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/21- p1/2
Objet : Modification du tableau des effectifs	
Nomenclature de télétransmission : 4.1. Personnel titulaire ou stagiaire de la FPT	

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit,
En exercice : 36 Le vingt sept mars à vingt heures,
Présents : 22
Votants : 25 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment
Procurations : 3 convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard
de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-
Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Stephan SILVESTRE, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO (arrivé au point XI), Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
Benoit WOSSMER a donné pouvoir à Alain GUETROT
Jean-Daniel AMSLER a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD

Sont absents excusés :

Emile JOSSELYN, Sabine PATOUX, Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Isabelle LAFON

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'il leur appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et notamment dans le cadre du remplacement en cours d'année de trois départs à la retraite, il s'avère nécessaire de créer, dans un premier temps, deux postes d'attachés. Aussi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité
(2 voix CONTRE -Henri PETTENI et Carole DRAI- et 23 voix POUR)

Article 1 : approuve la modification du tableau des effectifs, ci-dessous :

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/21- p2/2
Objet : Modification du tableau des effectifs	
Nomenclature de télétransmission : 4.1. Personnel titulaire ou stagiaire de la FPT	

FILIERE - GRADE	ANCIEN TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU
Filière administrative		
<u>Catégorie A</u>		
Emploi fonctionnel - TC	1	1
Attaché principal - TC	2	2
Attaché - TC	1	2
<u>Catégorie B</u>		
rédacteur – P1 - TC	1	1
rédacteur – P2 - TC	1	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	6	7
Filière technique		
<u>Catégorie A</u>		
Ingénieur principal – TC	1	1
Ingénieur en chef - TC	1	1
Ingénieur - TC	9	9
<u>Catégorie B</u>		
Technicien – P2 - TC	1	1
Technicien - TC	1	1
adjoint technique C1 - TC	3	3
adjoint technique C2 - TC	1	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	17	17
TOTAL GENERAL	23	24

Article 2 : dit qu'en cas d'impossibilité à pourvoir les emplois vacants par voie statutaire, le Président est autorisé à recourir à la voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Fait à La Varenne, le 27 mars 2018



Le Président
Alain GUETROT



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmission en Préfecture
Le : - 6 AVR. 2018
Publié ou notifié
Le : - 9 AVR. 2018

Alain GUETROT
Président